



# Règlement d'appel à projets

Juillet 2021



## Sommaire :

1. Le fonds de dotation ffgreen
2. Objectifs de ffgreen
3. Les axes d'intervention
4. Objet de l'appel à projets
5. Conditions d'éligibilité
6. Critères de sélection
7. Comment candidater
8. Processus de candidature
9. Modalités de financement
10. Calendrier
11. Annexes

## Le fonds de dotation ffgreen

- La **transition écologique** est l'un des trois piliers de la **politique fédérale 2021-2024** et du programme porté par le président de la ffgolf, Pascal Grizot, dont l'ambition est **d'accélérer ce processus** engagé depuis plusieurs années.
- Le fonds de dotation ffgreen est une étape de plus dans l'engagement de la filière golf pour l'environnement.
- Fondé en novembre 2020, le fonds de dotation FFGreen est une initiative commune des acteurs de la filière golf.

## Notre vision

Ce fonds de dotation inédit vise à **accélérer** la transition écologique de notre sport et à **accompagner** les investissements nécessaires pour plus de performance durable.

## Notre engagement

Accélérer la transition écologique en conciliant les **exigences environnementales, sportives et économiques** de la filière golf

## Objectifs de ffgreen

Faire du golf un acteur de la protection de l'environnement :

- Créer une communauté de **donateurs** partageant notre vision du sport et de l'environnement
- Contribuer à l'émergence et le soutien de **projets** visant à garantir sur le long terme la jouabilité maximale des parcours en conciliant les exigences environnementales, sportives et économiques, et à préserver la biodiversité et les espaces de nature.

## Objet de l'appel à projets

Pour accomplir ces objectifs, le fonds de dotation **ffgreen a ciblé 3 axes d'intervention**, domaines dans lesquels devront s'inscrire les candidatures à cet appel à projets :

- AXE 1 - La gestion durable des parcours
- AXE 2 - La gestion durable de l'eau
- AXE 3 - La biodiversité au service de l'atout écologique des golfs

Un **montant total de 84 000€** sera attribué par ffgreen pour l'ensemble de cet appel à projets.

## Les axes d'intervention

### AXE 1 - La gestion durable des parcours

Dans le cadre de cet axe d'intervention, ffgreen aura pour but de cofinancer des programmes de recherche et d'expérimentations pour tendre vers un entretien des parcours sans utilisation de produits phytosanitaires chimiques en 2025 tout en préservant la qualité et la performance du jeu.

Exemples de projet :

- **Programme de recherche et d'expérimentation** de sélections de nouveaux graminées ;
- **Accompagnement des politiques** sur l'évolution de la Loi Labbé "Zéro phyto" ;
- **Animation du réseau d'épidémio-surveillance** des organismes nuisibles des gazons.



## Les axes d'intervention

### AXE 2 - La gestion durable de l'eau

Dans le cadre de cet axe d'intervention, ffgreen aura pour but de favoriser la mise en place de programme de recherche, de diagnostics, audits et travaux permettant d'améliorer et de réduire la consommation d'eau dans les golfs.

Exemples de projet :

- **Accompagnement des porteurs de projets** dans leurs démarches auprès des Agences de l'eau ;
- **Développement de projets d'approvisionnement en eau alternatifs** respectueux des mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse (travaux de captation et de stockage des eaux de ruissellement, REUSE...) ;
- **Poursuite de la réduction des consommations en eau** des golfs (conversion de flore, optimisation des systèmes d'arrosage, mise en place de station Météo,...).



## Les axes d'intervention

### AXE 3 - La biodiversité au service de l'atout écologique des golfs

Dans le cadre de cet axe d'intervention, ffgreen aura pour but de soutenir des projets visant à préserver et valoriser la biodiversité au sein des golfs.

Exemples de projet :

- **Inscription et mise en place d'une procédure active de Labélisation « Golf pour la Biodiversité »** avec le Muséum national d'Histoire naturelle : déploiement, animation et communication ;
- **Cartographie** des enjeux de biodiversité des golfs ;
- **Développement d'un outil de diagnostic environnemental** pour les nouveaux projets d'infrastructure ;
- **Formation** par des journées de découverte ou de sensibilisation .



## Conditions d'éligibilité

**Les porteurs de projets éligibles** à recevoir un financement de la part de ffgreen dans le cadre de cet appel à projets sont :

- **Les organismes éligibles au régime du mécénat** : organisme d'intérêt général ou d'utilité publique, à but non-lucratif, et/ou ;
- Les collectivités locales ou territoriales, et /ou ;
- Etablissement scolaires et universitaires.

Ces **structures doivent obligatoirement être basées en France** (métropolitaine et DROM COM).

**Les candidats ont la possibilité de s'organiser sous la forme d'un consortium d'organisations à but non lucratif.** Tous les membres du consortium doivent remplir les conditions d'éligibilités indiquées ci-dessus, sous peine que le consortium soit déclaré inéligible.

Les porteurs de projet constitués en consortium sont tenus de désigner en leur sein un représentant, qui sera l'interlocuteur principale de ffgreen. En cas de sélection du projet, les fonds sont versés au représentant, qui aura ensuite la responsabilité de les répartir entre les membres du consortium.

## Conditions d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets doivent :

- S'inscrire dans l'un des 3 axes d'intervention de ffgreen présentés précédemment dans le règlement ;
- Démarrer avant la fin du 1er trimestre 2022 ;
- Avoir lieu sur le territoire français (Métropole, DROM-TOM-COM) ;
- Faire l'objet d'un dépôt de dossier complet avant le vendredi 1er octobre 2021 minuit, date limite de dépôt des candidatures sur la plateforme dédiée ;
- Ne sont pas éligible les projets ayant déjà été réalisé.

## Critères de sélection

Les dossiers de candidatures **feront l'objet d'un examen par le comité de sélection**, qui évaluera les projets selon les critères suivants :

- Eligibilité du porteur de projet ;
- Pertinence et apport bénéfique du projet à l'objectif de ffgreen pour l'axe d'intervention choisi ;
- Fiabilité des indicateurs de suivi de l'avancée du projet ;
- Faisabilité du projet à court terme ;
- Possibilité de dissémination des résultats du projet.

**Une attention particulière sera portée aux projets** dont :

- les résultats ont vocation à être disséminés auprès de l'ensemble des acteurs de la filière ;
- la méthodologie peut être transposée à d'autres structures par de futurs porteurs de projet.

A la suite de cet examen, le comité de sélection prononcera collégalement un avis au président de ffgreen sur le soutien à apporter aux projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Sur la base de cet avis, le président prendra la décision finale d'accorder un soutien financier au projet concerné.

## Le processus de candidature

Les porteurs de projet devront fournir sur le formulaire en ligne dédié, à retrouver sur le lien suivant : <https://ffgolf.typeform.com/to/Fa1RWL4t>, un **dossier complet** comportant les éléments suivants :

- Identité de la (des) structure(s) candidate(s) ;
- Présentation du projet :
  - Description synthétique du projet ;
  - Listes des structures\* (entreprises, laboratoires, associations...) intervenant dans la réalisation du projet ainsi que leur rôle et expertise ;
  - Planning prévisionnel ;
  - Budget prévisionnel et plan de financement prévu.
- Statuts de l'organisation porteuse ;
- Budget annuel du (des) porteur(s) de projet ;
- Déclaration sur l'honneur et d'acceptation des termes du règlement de l'appel à projets (*voir annexe 2*) ;
- Un relevé d'identité bancaire au nom du porteur de projet ou du représentant du consortium.

*\*Il peut ici s'agir de structures à but lucratif.*

## Modalités de financement

Au terme du processus de sélection, ffgreen **attribuera un financement pour un montant ne pouvant pas dépasser 70% du budget total du projet.**

## Calendrier

- Juillet 2021 : Publication de l'appel à projet et ouverture de la période de candidature ;
- Juillet 2021 – Octobre 2021 : Période de candidature ;
- 15 Octobre 2021 : fin de la période de candidature, instruction des dossiers par le comité de sélection ;
- Fin Octobre 2021 : rendu de la décision du comité de sélection et attribution des financements ;
- Fin 2021 - début 2022 : Lancement des projets.



## Annexes

- **Annexe 1** : Présentation du fonds de dotation ffgreen
- **Annexe 2** : Déclaration sur honneur à remplir par le candidat

## Déclaration sur l'honneur

### Appel à projets 2021

Je soussigné ....., représentant l'entité suivante :

Nom officiel :

Forme légale :

Numéro SIRET/SIREN :

Adresse complète :

déclare que la/les structure(s) candidate(s) :

- (1) a pris connaissance du Règlement d'Appel à projets 2021 ;
- (2) est éligible conformément aux critères énoncés dans ce règlement ;
- (3) a la capacité financière et opérationnelle requise pour mettre en œuvre le projet de la manière présentée dans le dossier de candidature.

Nom complet et fonction

Date

Signature

01/07/2021

## FONDS DE DOTATION

Supporter les acteurs du golf  
engagés pour l'environnement

**ffgreen**  
s'engager pour un golf  
encore plus écologique



ffgolf®



# L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ◆◆

La **transition écologique** est **l'un des trois piliers de la politique fédérale 2021-2024** et du programme porté par le président de la ffgolf, Pascal Grizot, dont l'ambition est **d'accélérer** ce processus engagé depuis plusieurs années.

Cette ambition s'inscrit dans un programme international « **Golf Course 2030** » lancé par **The Royal & Ancient** (R&A), l'autorité réglementaire du golf dans le monde entier à l'exception des Etats-Unis et du Mexique (USGA). **L'objectif principal** est l'établissement, par les parties prenantes de la filière, d'une feuille de route **garantissant un état optimal des parcours pour les générations actuelles et futures**. Cette ambition nécessite de relever les défis imposés par le changement climatique, les contraintes de ressources et la réglementation.

C'est dans ce cadre que la Fédération française de golf travaille sur les actions à mener pour identifier et répondre aux défis auxquels sont confrontés les acteurs de la filière golf.

## Notre vision et notre engagement :

- **Accompagner les investissements** nécessaires pour plus de performance durable
- **Accélérer la transition écologique** en conciliant les exigences environnementales, sportives et économiques de la filière golf.

# FFGREEN, LE BRAS ARMÉ DE LA FILIÈRE POUR RÉUSSIR SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ◆◆

Dans la continuité de cette volonté politique est née l'**initiative collective des acteurs de la filière golf française** de créer le **fonds de dotation ffgreen** pour aller plus vite et plus loin dans la transition écologique. Ce fonds de dotation constitue une étape supplémentaire de l'engagement de la ffgolf en faveur du soutien des golfs à la transition écologique.

Le fonds de dotation permet de **réunir des moyens** sous forme de dons, participations et nouveaux financements **éligibles au régime fiscal du mécénat**.

## MEMBRES FONDATEURS :



**ffgolf :**  
Fédération française de golf



**GFGA :**  
Groupement Français des Golfs Associatifs



**GEGF :**  
Groupement des Entrepreneurs de Golf Français



**PGA :**  
Association des Professionnels Golfeurs de France



**AGREF :**  
Association française personnels terrains de golf



**ADGF :**  
Association des Directeurs de Golf de France



# LE FONCTIONNEMENT DE FFGREEN ♦ ♦

## FONDS DE DOTATION :

⇔ outil fonctionnant sur la base du mécénat dans le but de réaliser une **Mission d'Intérêt Général (M.I.G.)**

## NOTRE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL :

« Réussir la transition écologique du golf et contribuer à la protection de notre environnement par l'intermédiaire de la préservation de la biodiversité et des espèces de nature. »

## NOS CHAMPS D'ACTION :

- Collecter des dons et financer des projets, totalement ou en partie, contribuant à la réalisation des objectifs de **ffgreen** ;
- Etablir règlement et cahier des charges des appels à projet\* puis les lancer ;
- Collecter et examiner les candidatures, attribuer les financements.

## AVANTAGE FISCAL POUR LES DONATEURS\*\* :



### ENTREPRISES :

Réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant des versements, dans la limite de 5‰ du CA.

### PARTICULIERS :

Réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) à hauteur de 66% du montant des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable.

\*Les Organismes d'intérêt général à but non lucratif (associations, fonds et autres fonds de dotation...) ainsi que les organismes à gestion désintéressée (collectivités territoriales, GIP, coopératives, consortiums...) peuvent déposer des projets.

\*\*Conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.



# LES TROIS AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES IDENTIFIÉS ◆◆

LA GESTION DURABLE  
DE L'EAU



LA GESTION DURABLE  
DES PARCOURS



LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE  
L'ATOUT ÉCOLOGIQUE DES GOLFS





# LA GESTION DURABLE DE L'EAU

**90%**

de l'eau servant à l'arrosage des golfs français = impropre à la consommation humaine

**25 000  
m<sup>3</sup> / an**

Consommation moyenne d'un golf de 9 Trous

**2022**

Parution de la prochaine étude sur les résultats de la politique de réduction de la consommation d'eau dans la filière golf. La dernière, période 2006-2010, avait constaté une baisse de 14%.

## • Enjeu :

- Développer les solutions alternatives au prélèvement d'eau dans le milieu naturel et à l'eau potable mais aussi réduire la consommation d'eau nécessaire à l'entretien des golfs.

## • Projets finançables :

- Travaux de modernisation du réseau d'arrosage
- Achat de station météo
- Mise en place de système de récupération des eaux pluviales, de réutilisation des eaux usées traitées et de raccordement aux canaux d'irrigation
- Etude / audit préalable à la mise en place des projets

## • Estimation coûts\* / type de projet :

- Etude/audit d'amélioration du dispositif d'arrosage du golf : 5 000€
- Rénovation totale du système d'arrosage : 200 000€ - 500 000€
- Création d'un bassin de récupération des eaux pluviales : 100 000€

\*Coûts variables selon la localisation et la superficie du golf



# LA GESTION DURABLE DES PARCOURS

4%

De la surface totale occupée par les golfs concentrent 80% des traitements.

70%

De la surface totale occupée par les golfs est entretenue « zéro phyto » !

## • Enjeu :

- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques et aller vers le biocontrôle d'ici 2025
- Faire évoluer et optimiser les pratiques de gestion et d'entretien durable des parcours

## • Projets finançables :

- Recherche sur la conversion de la flore
- Recherche sur de nouveaux produits en biocontrôle
- Programme de recherche et d'expérimentation de sélections de nouveaux graminées
- Création d'une plateforme de suivi de la consommation de produits phytosanitaires par les golfs

## • Estimation du coût d'un programme d'expérimentation de collections variétales :

- Pour un club : 25 000€
- Pour la ffgolf : 55 000€ / an pour l'accompagnement de 20 clubs



# LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE L'ATOUT ÉCOLOGIQUE DES GOLFS ♦♦

71

Golfs engagés dans la démarche de labellisation du Programme Golf pour la Biodiversité lancé en 2018

17 000  
espèces

Recensées au sein de ces golfs afin de permettre leur préservation.

- **Enjeu :** ➤ Accélérer le recensement des espèces vivant au sein des golfs, préserver leur habitat et augmenter leur nombre.

## • Projets finançables :

- Accompagnement des golfs souhaitant s'engager dans le label « Golf pour la biodiversité » :
  - Réalisation de diagnostics écologiques
  - Mise en place de nouvelles pratiques de gestion de la biodiversité
  - Formation des collaborateurs aux enjeux de la biodiversité
  - Communication autour de la démarche de valorisation de la biodiversité implémentée
- Formation par des journées de découverte ou de sensibilisation
- Accueil d'espèces végétales ou animales protégées



## • Estimation coût total\* pour l'obtention du Label Or :

- Pour un club : 25 000€

\*Coût variable selon la localisation et la superficie du golf



# CONTACTS ◆◆

## Mathurin LEROUX

Chargé de développement fonds de dotation ffgreen

[mathurin.leroux@ffgolf.org](mailto:mathurin.leroux@ffgolf.org)

01 41 49 77 00

## Quentin CLAIR

Chargé de développement commercial

[quentin.clair@ffgolf.org](mailto:quentin.clair@ffgolf.org)

01 83 17 00 44